MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFORMATIQUE : LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 75 31 11 U 21 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006 sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE: LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de systèmes informatiques;
- de résoudre les problèmes liés à la configuration d'un système d'exploitation ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- de mettre en route le système informatique ;
- d'utiliser ses périphériques ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- de créer et d'imprimer un fichier;
- de clôturer une session de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE ».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,

face à une mise en situation simple.

en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- de personnaliser, d'utiliser et de configurer le système d'exploitation ;
- de résoudre des problèmes simples liés au système d'exploitation ;
- de consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- d'utiliser les outils d'aide.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect du temps alloué,
- le respect des consignes,
- la clarté et la lisibilité des opérations consignées.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- d'identifier la configuration matérielle ;
- d'identifier le système d'exploitation exploité ;
- d'installer et de « réinstaller » les options par défaut ;
- d'explorer les modes d'utilisation ;
- de gérer et de configurer l'affichage de l'espace de travail ;
- d'installer, de démarrer et de désinstaller des logiciels ;
- d'échanger des données entre applications ;
- de gérer (créer, modifier, supprimer, renommer,...) les unités de stockage, l'arborescence et les fichiers;
- d'utiliser le gestionnaire d'impression ;
- de configurer et de personnaliser le système (souris, affichage, paramètres régionaux,...);
- de découvrir et d'explorer d'autre(s) interface(s) graphique(s) ;
- de consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- d'utiliser l'aide en ligne, les documents d'accompagnement et d'interpréter les messages du système.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement

de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 07 Mar 2008 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Gérard BOUILLOT Secrétaire général Fédération ens. prom. sociale catholique Secrétariat Général Ens. Catholique avenue E.Mounier 100 1200 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 4265

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE : GESTIONNAIRE DE DONNEES PERSONNELLES ET

DE COURRIER ELECTRONIQUE

Classement :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence :

754730U21S1

Domaine :

709 Economie-SE:informatique

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

f.0. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann

Nicole SCHETS Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	La présente	demande émane du réseau :
----	-------------	---------------------------

O (1) Communauté française

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Borillot

Date et signature (2): 12 février 2008

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE: GESTIONNAIRE DE DONNEES PERSONNELLES ET DE COURRIER ELECTRONIQUE

CO L'U	DE DE J.F. (3)	¥54730	U2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur					
Proposition de classeme	nt (1)	Classement du Conseil	supérieur (1)		
Technique	0	Technique	0		
Economique	0	Economique	0		
Paramédical	0	Paramédical	0		
Social	0	Social	0		
Pédagogique	0	Pédagogique	О		
Agricole	0	Agricole	0		
Maritime	0	Maritime	0		

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O (1) oui • (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe nº

de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales:

Reprises en annexe nº

de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de 1 page(s) (2)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE 754730 UL S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709
----------------------	-------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'informatique : courrier électronique	CT	S	16
2. Part d'autonomie		P Total des	20

٧

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Nicole SCHETS
Directrice

Date: 5.03.08

Signature (

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation d'un gestionnaire de données personnelles et de communication;
- et plus précisément, de gérer les courriers électroniques, les calendriers, les contacts et autres informations personnelles et d'équipe.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Face à un système informatique connu, en respectant les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- mettre en route le système informatique;
- utiliser ses périphériques ;
- mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- · créer et imprimer un fichier ;
- clôturer une session de travail.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Informatique – Introduction à l'informatique », classée dans l'enseignement secondaire supérieur

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants et/ou plus de 2 étudiants par poste de travail.

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable, à partir d'un programme de gestion de données personnelles et de courrier électronique:

- de démarrer et de fermer le programme ;
- d'utiliser le volet de navigation et de modifier son apparence ;
- de configurer un gestionnaire de courrier électronique ;
- d'expliquer les différents protocoles mis en œuvre lors de l'envoi et la réception de courrier;
- d'effectuer une recherche par mots-clés ;
- d'afficher la liste des dossiers et des favoris ;
- d'envoyer et de recevoir un message;
- de choisir les destinataires à partir d'un carnet d'adresses ;
- de définir les options d'envoi et de suivi d'un message ;
- de mettre en forme un message et d'y insérer une signature ;
- de gérer le courrier indésirable ;
- de définir des règles de gestion du courrier (archivage,...);
- de gérer un calendrier;
- de créer un rendez-vous, un événement ;
- de programmer et de répondre à une alarme ;
- de créer une réunion;
- de créer un agenda de groupe ;
- de créer une liste de contact ;
- de créer et de répondre à une tâche périodique ou non ;
- de créer une note et de la transférer vers d'autres utilisateurs ;
- de personnaliser une note;
- de sélectionner, supprimer, déplacer, trier des éléments.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à un système informatique connu sur lequel est installé le programme de gestion de données personnelles et de courrier électronique, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation dudit programme, devant une tâche précise :

- d'établir une marche à suivre logique en répondant aux exigences de la tâche ;
- d'utiliser ses savoirs et savoir-faire selon une démarche structurée, pour effectuer des opérations sur des données personnelles comportant au moins un des points suivants :
 - l'envoi et la réception de messages mis en forme par l'utilisateur, et en utilisant les différentes options proposées par le logiciel,
 - la création de rendez-vous,
 - la programmation d'une alarme et sa gestion,
 - la création d'une réunion,
 - la création d'un agenda de groupes ;
- de consulter la documentation et le fichier d'aide dudit programme.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

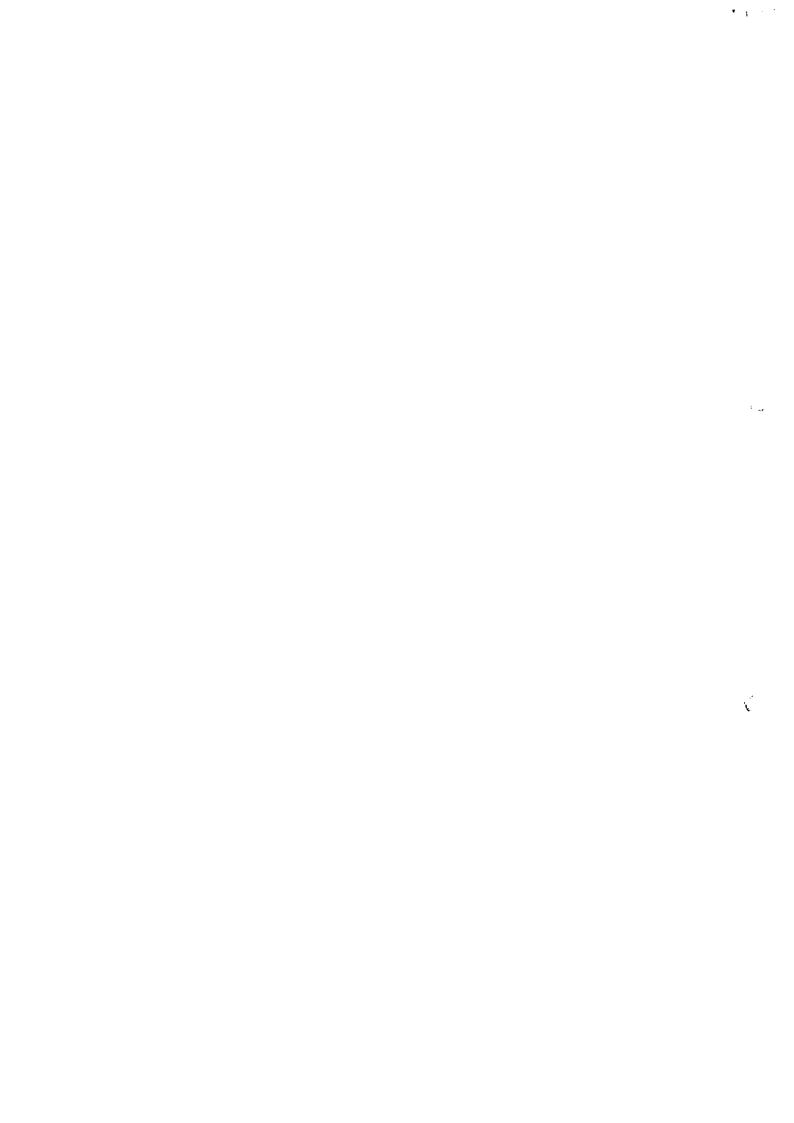
- le degré d'exactitude de la tâche demandée ;
- le respect du temps alloué pour réaliser cette tâche.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.



Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 28 Oct 2002 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Gérard BOUILLOT Directeur Service enseignement promotion sociale Secrétariat Général Ens. Catholique rue Guimard 1 1040 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3381

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1 ----- Unité de formation : INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET

Classement :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

Code Référence :

TRANSITION 753231U21E3

Domaine :

709 Economie-SE:informatique

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Ce dossier a été emprunté au réseau Communauté française .

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

γο. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Nicole SCHETS Directrice

DEMANDE D'EMPRUNT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

<u>D(</u>	DOCUMENT 8 bis	UNITE DE FORMATION
	Emprunt par un réseau d'un dossier de référence provisoire "Unité de forma	ation" d' un autre réseau
1.	1. La présente demande émane du réseau :	
	O (1) Communauté française O (1) Provincial et communal O (1) Libre confessionnel O (1) Libre non confessio	
	Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot Date et si	gnature (2): 0.80CT20 02
2.	2. Intitulé de l'unité de formation : Informatique : utilisation d'Internet	7>- N
	Classement de l'unité de formation : Enseignement secondaire supérieur	de transition
	Code du dossier de référence emprunté : (2) 753231U21E3	
	Code du domaine de formation y relatif : (2)	
3.	3. Tableau de concordance approuvé par la Commission de concertation le annexe.	e (2) repris en
Ré	Réservé à l'Administration	***************************************
4.	4. Prend acte	
	Date:2.9.0CI. 2002 Signature	:
	₹ 5 · Le Directeur Gé	néral,
	Nicole SCHETS	MIT
	Directrice	
	Déposé à l'Administration par le réseau	
	en date du :	

N° dossier: 3381

D8BIS/EMP. : au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter par le réseau

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

3

Date de dépôt : 08/11/02 Date d'approbation : 06/12/2002

« Informatique : utilisation d'internet »

EMPRUNT du SEGEC à la CF

_;	T -
⁰ / ₂	
Niv. Type Vol.	
Niv.	
Intitulé régime 2	NEANT
Code Code Intitulé Cirso domaine régime 2 régime 2	
Code Cirso régime 2	
Code Intitulé domaine régime 1 provisoire	NEANT
Code	
Code régime 1 provisoire	
l re	Informatique : utilisation d'internet (24 p.)
Code Intitulé domaine régime provisoi	709
Code régime 1 provisoire	75 32 31 U21 E3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.]	Laı	prés	sente	demand	e émane	du	réseau	:
-------------	-----	------	-------	--------	---------	----	--------	---

团 ((1)	Communauté	française
-----	-----	------------	-----------

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

24/05/02

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET

CODE DE L'U.F. (3)	453231U21 E3.	CODE DU DOMAINE 709 DE FORMATION (4)	
			·

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de l page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré:

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'u	mité de fo	rmation de l'enseignen	ent supérieur
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	0	Technique	0
Economique	O	Economique	0
Paramédical	0	Paramédical	0
Social	0	Social	0
Pédagogique	0	Pédagogique	0
Agricole	0	Agricole	0
Maritime	0	Maritime	0

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O(1) oui

☑ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°

3 de 1 page **(2)**

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

4 de 1 page **(2)**

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

5 de 1 page

(2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

de l page

(2)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3) 753231 U21E3.	Code du domaine 709 de formation : (4)	
---	--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de <u>périodes</u> (2)
Laboratoire de réseau informatique	СТ	S	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P ·	04
		Total des périodes	24

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

hear c/c/08

A. M. Erwoinke.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pégagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

1 1 JUIN 2002

Signature:

A. COLLINET

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration) D 8 BIS/UF: au 01.03.98

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant

- d'installer et d'utiliser les logiciels nécessaires à l'exploitation des ressources du réseau Internet ;
- d'exploiter les ressources du réseau Internet, notamment pour rechercher des informations et pour communiquer;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques ;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication.

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

- de comprendre à la lecture un texte de niveau de fin du deuxième degré de l'enseignement secondaire ;
- d'exécuter des consignes orales simples ;
- de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi ;
- de lancer l'exécution d'une application;
- de déplacer le curseur;
- d'utiliser la barre d'espacement, la touche « retour » et celle d'effacement;
- d'introduire des données numériques et alphanumériques;
- d'utiliser une disquette pour sauvegarder un fichier;
- de terminer l'exécution de l'application;
- d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;
- d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
- de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.)

Οü

Certificat d'enseignement du deuxième degré (C.2.D.)

ET

Attestation de réussite de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - INITIATION A L'INFORMATIQUE (75.01.01. U21D1)

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

Informatique: utilisation d'internet

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à deux personnes par poste de travail.

Le matériel et les logiciels utilisés devront permettre d'atteindre les objectifs du programme.

Date:

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET

Face aux matériels et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable

- de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local;
- d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet:

le courrier électronique (E-mail)
envoyer et recevoir un message électronique;
prendre copie et gérer un message;
envoyer et recevoir un fichier associé à un message;

le world wide web (web)

identifier des documents HTTP

rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche;

récupérer une page Web (textes, images, mise en forme);

les forums et groupes de discussions (news) consulter et/ou soumettre une contribution;

le FTP (File Transfert Protocol) télécharger des fichiers;

- d'installer et de configurer un périphérique de communication (modem, adaptateur RNIS, ...), un navigateur;
- de télécharger, d'installer, d'utiliser un programme d'extension (plug-in);
- d'en expliquer l'utilité;
- d'expliquer la problématique de la sécurité lors de l'utilisation des services du réseau Internet (virus, confidentialité des données, respect de la vie privée, ...) et d'indiquer des mesures de protection applicables;
- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

face à une configuration matérielle installée et opérationnelle, les paramètres de configuration étant fournis par le chargé de cours,

- d'installer et de configurer un navigateur ;
- de manipuler un programme d'extension ;

face à une configuration Internet installée et sur base d'une requête formulée par le chargé de cours

- de mener une recherche en utilisant les moteurs et mots clés adaptés ;
- de récupérer les éléments d'une page Web (texte, images, sons, ...)
- d'échanger des informations via le courriel;
- d'accéder à un forum pour y déposer une question.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité et de la précision de la méthode de recherche;
- de la pertinence et de la précision du résultat ;
- de l'habileté technique;
- du degré d'autonomie atteint.

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: UTILISATION D'INTERNET

Le chargé de cours sera un enseignant.

Tableau de concordance relatif à l'unité de formation

« Informatique - Utilisation d'Internet »

Date de dépôt :

Date d'approbation:

Date d'application provisoire :

Date limite d'application:

Code de référence Code du domaine Intitulé régime 1 provisoire de formation	Informatique : Utilisation d'Internet	Informatique :Utilisation d'Internet - Complément
Code du domainc de formation	709	709
Code de référence Code du dom régime 1 provisoire de formation	753231U21E2	753232U21E1
Code de référence Code du domaine Intitulé régime 1 provisoire régime 1 provisoire de formation	Informations milicalizate	
Code du domaine de formation	700	
Code de référence régime 1 provisoire	7530311101143	
N H O H O Z) <u>tr</u>

listère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 03 Jan 2001 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Gérard BOUILLOT Directeur Service enseignement promotion sociale Secrétariat Général Ens. Catholique rue Guimard 1 1040 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3010

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE - INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE Classement :

Code Référence :

TRANSITION 75323102151

Domaine :

709 Economie-SE: informatique

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1.	La	présente	demande	émane	đu	réseau	:
----	----	----------	---------	-------	----	--------	---

O (1) Communauté française

• (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2): 30/06/2000

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE - INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET

.....

CODE DE L'U.F. (3)

753231 U2151

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

709

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré :

O (1) inférieur

• (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement d	e l'unité de	formation de l'enseigne	ment supérieur	
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)		
Тесhпіquе	О	Technique	0	
Economique	0	Economique	0	
Paramédical	0	Paramédical	0	
Social	0	Social	0	
Pédagogique	0	Pédagogique	О	
Agricole	0	Agricole	0	
Maritime	0	Maritime	0	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6.	Caractère	occup	ationnel	. 0	(1)	oni	•	(1)	non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe nº 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº 6 de 1 page(s) (2)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	763231 02151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	709
--------------------	--------------	-------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1.	Dénomination du (des) cours	(2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Lal	boratoire de réseaux		CT	S	10
2.	Part d'autonomie			P	2
				Total des périodes	12

17	Réservé	211 9	Service	d'inene	ction	
1 4.	INCOULT VE	au s	OCI VICE	a mone	LIUII	

a)	Observation(s)	de	l'(des)	Inspecteur(s)	concerné(s)	relative(s)	au	dossier	pédagogique	_[aunexe(s]
	éventuelle(s)]:									

Near

)(X)(1) C

b) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique</u> :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature:

19 DEC. 2000

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

I Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre aux apprenants d'acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de navigation sur Internet, tout en adoptant une attitude critique par rapport à leur démarche.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'apprenant

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé un logiciel graphique d'exploitation,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et de matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,

sera capable:

- de mettre en route l'ordinateur et d'utiliser ses périphériques;
- de mettre en œuvre les fonctionnalités de base du logiciel graphique d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers;
- d'imprimer le contenu d'un fichier;
- ♦ de clôturer une séance de travail.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite

de l'UF : "Informatique – Initiation à l'informatique"

ou

de l'UF : « Informatique – Introduction au système d'exploitation WINDOWS (Convention),

classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Informatique - Introduction à la navigation sur Internet

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de deux apprenants par poste de travail et plus de vingt apprenants par groupe.

PROGRAMME DU COURS

L'apprenant sera capable, tout en faisant preuve d'un esprit critique tant sur le plan social, moral qu'économique :

- de distinguer l'utilisation d'un monoposte et l'utilisation d'un poste en réseau;
- de distinguer le rôle d'un serveur et d'un client au sein d'un réseau;
- → d'énumérer et de décrire les services offerts par les serveurs dans le contexte d'Internet, notamment :
 - service Web (HTTP);
 - service courrier électronique (MAILTO);
 - service échange de fichier (FTP);
- de définir :
 - I'URL d'un document;
 - l'adresse de courrier électronique d'une personne ou d'une organisation;
 - l'adresse d'un serveur FTP;
- d'utiliser les logiciels clients correspondant aux services énumérés ci-avant, à savoir :
 - navigateur (mise en route, déplacement selon l'historique, configuration de base, enregistrement d'un document ou d'une partie de document, utilisation des liens hypermédia);
 - courrier électronique (envoi et réception avec et sans attachement de fichier);
 - FTP (transfert de fichier entre ordinateurs);
- de définir la notion de :
 - site WEB:
 - document HTML;
- de distinguer les sites appelés sites "répertoires" et les sites "moteurs de recherche";
- d'énoncer les principes généraux de la recherche sur Internet :
 - recherche formelle;
 - utilisation des opérateurs logiques (et, ou, négation) et des caractères de remplacement;
- → de traduire une requête "en français" en une requête formelle en vue d'utiliser ces moteurs de recherche et d'affiner la requête si nécessaire en fonction des résultats obtenus.

Informatique - Introduction à la navigation sur Internet

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant devra prouver qu'il est capable :

- de se connecter à un site grâce à une adresse électronique;
- de faire rechercher les sites qui contiennent une information précise;
- de télécharger des logiciels et des documents par des sites et par FPT direct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'apprenant à :

- opérer une démarche économique dans sa recherche d'information;
- adopter un regard critique quant à la validité des informations résultant de ses recherches et quant à la valeur éthique des informations auxquelles il peut accéder.

Informatique - Introduction à la navigation sur Internet

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle actuelle dans la navigation sur Internet.